

Monsieur le Directeur Académique, Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental,

Le 13 septembre, lors de l'ouverture de la concertation sur l'attractivité du métier d'enseignant, Gabriel Attal a considéré que le dossier de la revalorisation salariale était clos. Il reste ainsi sourd aux revendications de l'ensemble des organisations syndicales qui dénoncent unanimement l'insuffisance de l'augmentation du point d'indice et des mesures socle. La dernière augmentation du point d'indice, de seulement 1.5% est loin de compenser la forte inflation. La revalorisation de certaines primes ne compense pas l'insuffisance de ces mesures.

La promesse d'une augmentation de 10 % pour toutes et tous est loin d'être tenue. La FSU exige le retour de l'indexation de l'évolution des traitements sur celle des prix. La FSU dans le cadre interprofessionnel appelle à une journée de mobilisation le vendredi 13 octobre contre l'austérité, pour les salaires, les pensions et les minima sociaux, et l'égalité femmes-hommes. Plus spécifiquement pour les personnels AESH, la FSU au sein d'une intersyndicale, appelle le mardi 3 octobre à une journée de mobilisation pour dénoncer les salaires insuffisants, des conditions de travail intenables, et des attaques contre la spécificité de leurs missions.

Cette rentrée est aussi marquée, malgré l'opposition unanime des syndicats et de la profession, par la volonté du ministère à défendre le pacte au nom du « travailler plus pour gagner plus ». Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il consiste en un alourdissement de la charge de travail des personnels signataires alors que la majorité est déjà en état d'épuisement avancé. Il dégrade le fonctionnement des écoles et des EPLE et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels. Nous contestons le choix du déploiement des réformes à coup de Pactes au risque de traitements inéquitables des élèves dans le service public d'éducation. Cette stratégie est démultipliée pour la voie professionnelle.

Tout comme l'ensemble des organisations syndicales, la FSU refuse le Pacte et réclame dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe dans celle prévue pour des mesures sans contreparties. Elle revendique de véritables augmentations salariales en particulier par une augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation.

La mobilisation, sous contrainte, du peu de collègues pacté.es ne permettra pas d'assurer les RCD. Aussi, le ministre se fourvoie dans une opération politique et médiatique de traque de la moindre « heure perdue ». LA FSU met solennellement en garde sur les risques pour les élèves de ne plus avoir la possibilité de bénéficier de sorties pédagogiques, de voyages scolaires, de personnels formés tout au long de leur carrière.

Le ministère portera la responsabilité d'un nouveau coup porté à l'attractivité de nos métiers et à la professionnalité des personnels. Le temps de travail des enseignant·es ne se limite pas au temps de service devant élèves, il intègre toutes les tâches invisibles (préparation des cours, correction des copies, réunions etc.) reconnues comme missions liées dans le décret du 20 août 2014. La FSU combat cette nouvelle offensive contre le temps et la charge de travail des personnels.

La FSU, et l'ensemble des organisations syndicales représentatives, ont participé à une table ronde à l'Assemblée nationale pour faire le point sur la rentrée 2023 dans le 1er et le 2d degré. La FSU-SNUipp a mis en avant le manque d'enseignantes et d'enseignants, le nombre insuffisant de personnels remplaçants, les difficultés de recrutement et le manque d'attractivité du métier. Ils et elles ont du faire face aux propos dénigrants, méprisants, voire insultants de certains députés Renaissance et RN, et ont décidé de quitter la salle.

Nous tenons à rappeler solennellement que la FSU tient sa légitimité des élections professionnelles. Les constats que nous faisons sont ceux de la profession. Dans le premier degré, dans l'académie de Versailles, le concours de recrutement des professeurs des écoles est loin d'avoir fait le plein : les conditions de travail difficiles, les droits bafoués, le mépris de nos ministres successifs, les salaires insuffisants et le prix exorbitant des loyers créent un grave déficit d'attractivité du métier. Depuis la rentrée, dans tout le département des Hauts-de-Seine, et particulièrement dans le nord du département, notamment à Gennevilliers, ce sont des centaines d'élèves qui n'ont pas d'enseignant-es, ou pas tous les jours, et ce sont des dizaines d'élèves en situation de handicap qui n'ont pas d'AESH! Les absences courtes ne sont déjà plus remplacées.

La FSU-SNUipp 92 n'est donc ni « ridicule », ni « totalement déplacée », ni « caricaturale » quand elle dénonce le manque d'enseignant·es et d'AESH. Les personnels sont déjà très fatigués, après un mois seulement d'école, et désabusés lorsqu'il·elles entendent de tels propos, émanant de députés de la République. Il est urgent de créer un véritable choc d'attractivité, à même de permettre un même accès au service public d'éducation nationale pour tous les élèves, quel que soit le territoire.

Dans de nombreux collèges et lycées du département, des postes d'enseignant.es n'étaient pas pourvus à la rentrée. A l'heure actuelle, des classes restent sans professeur. Le « Choc d'attractivité » n'a pas eu lieu! Une nouvelle fois, faute de titulaires, le rectorat a dû recourir au recrutement à la va-vite de personnels non-titulaires non formés. Par ailleurs, dans des dizaines de collèges et lycées du département, les postes d'infirmièr·es, d'assistant·es sociales ou Psy-EN ne sont pas pourvus. Alors que l'actualité récente a tristement rappelé l'étendue du harcèlement scolaire et l'urgence de combattre ce fléau, La FSU rappelle la nécessité de moyens humains, d'équipes pluriprofessionnelles, et d'équipes complètes pour recueillir la parole des élèves mais aussi pour agir sur la prévention des LGBTIphobie, du sexisme ou racisme. Pour la FSU, l'Ecole doit bien être le lieu d'apprentissage du vivre ensemble.

Dans les classes, le manque de moyens dégrade à nouveau les conditions d'encadrement des élèves. Dans certains collèges, les effectifs par classe dépassent les 30 élèves si bien que les

classes se révèlent trop exiguës pour accueillir en plus les AESH, indispensables à l'accompagnement de certains élèves. Si l'administration a accordé parfois des moyens supplémentaires à la rentrée, ils s'avèrent insuffisants.

En lycée, nous observons la multiplication des classes à 35 élèves ou plus. Le non financement des options comme maths complémentaires et maths experts aboutit à des groupes qui dépassent 38 élèves dans plusieurs lycées du département.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détails sur ces conditions de rentrée lors d'un futur CDEN.

En EPS, le ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, G. Attal, a annoncé dans sa conférence de presse de rentrée une année où l'EPS sera à l'honneur en mettant en avant deux dispositifs qui ne sont pas de l'EPS: les 30 min d'Activités Physiques Quotidiennes dans le premier degré et les 2h de sports (en plus de l'EPS). Notre organisation syndicale dénonce fermement ces dispositifs, notamment le second: Premièrement, il ne concerne que quelques élèves volontaires, ce qui risque d'intéresser d'abord celles et ceux qui pratiquent déjà. Puis, n'étant pas obligatoire, les plus éloigné-es de la pratique physique resteront en dehors. La mise en œuvre va avoir des conséquences sur l'EPS car des créneaux sur les équipements sportifs seront enlevés à l'enseignement obligatoire pour ce dispositif périscolaire. Finalement, le dispositif va directement concurrencer la vie des Associations Sportives des collèges qui ont déjà vocation à agréger le plus grand nombre d'élèves vers une pratique sportive volontaire (plus d'un million de licencié.es en France et prêt de 25% d'adhésion sur notre département)

Depuis plusieurs années, différents organismes alertent les pouvoirs et l'opinion publique sur l'augmentation de la sédentarité chez les jeunes de notre pays. — La crise sanitaire liée au COVID 19 n'a fait que renforcer la situation déjà dégradée pour les personnes les plus touchées par ce phénomène. De plus, il existe un consensus social large autour de la nécessité pour notre jeunesse de devenir plus sportive, plus active. Les « sports », organisés dans des fédérations et les clubs, sont des éléments majeurs pour ancrer les jeunes durablement dans la pratique physique. Rappelons enfin qu'un événement social et culturel majeur, de portée mondiale et universelle, est en préparation dans notre pays. Il s'agit des jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris en 2024.

Le ministère de l'Éducation Nationale reconnaît en quelque sorte, la situation sociale et sanitaire dégradée et devrait plutôt prendre une mesure s'adressant à toutes et à tous. Le SNEP-FSU porte la solution de progrès. Il faut dès à présent porter les horaires de l'EPS à 4h hebdomadaires, sur toute la scolarité. L'EPS est l'enseignement obligatoire et donc le seul lieu de la vie sportive qui s'adresse à tous et à toutes.

L'inaction de l'administration lors de l'épisode caniculaire de la semaine de rentrée, illustre, non seulement l'impréparation de l'Éducation Nationale face au réchauffement climatique, mais aussi le mépris pour les conditions de travail des personnels et des élèves. Aucune

consigne claire n'a été donnée le vendredi, alors que les températures dépassaient les 35 degrés dans les classes, si ce n'est l'appel au bon sens ! Plusieurs alertes sont remontées à la F3SCT 92.

Plus généralement, la FSU rappelle sa demande d'une réelle réflexion pour améliorer la qualité du bâti, incluant les représentant·es des personnels. De fait, le chantier semble mal engagé, au vue des annonces du ministre de la Transition écologique dont le plan de rénovation énergétique des établissements scolaire exclut le second degré et se fera, pour l'enseignement primaire, sans concertation avec les représentant·es des personnels.

Lors de la rentrée, des dysfonctionnements ont été observés sur l'ENC des Hauts-de-Seine lors de la rentrée : messagerie indisponible ou Pronote souvent inaccessible. Par ailleurs, le manque de formation des personnels à ce nouvel outil entraine des difficultés dans les collèges du département.

Concernant le sujet qui nous occupe aujourd'hui, les choix budgétaires du Conseil Départemental pour les budgets des Collèges nous interrogent. Le budget total pour l'année 2024 est en baisse de 252 746 € par rapport à l'année dernière, soit une baisse de 2,8%. La baisse est importante dans plusieurs collèges. Par exemple, sans subir d'écrêtement, le Collège des Champs-Philippe de la Garenne Colombes perd 18 000€ soit 15% de sa dotation entre 2023 et 2024.

Au total, ce sont les deux tiers des collèges des Hauts-de-Seine qui ont une dotation en baisse (64 établissements). Les forfaits pour les classes relais, ULIS, et UPE2A n'augmentent pas, et pour la douzième année consécutive, les forfaits alloués par élève stagnent. L'application d'un coefficient correcteur pour compenser l'inflation ces deux dernières années ne suffit pas. Dans la réalité, c'est une dégradation des moyens alloués. Dans ces conditions, l'insuffisance des crédits pédagogiques n'offre pas les meilleures conditions de réussite, surtout pour les élèves les plus fragiles. Nous souhaiterions, avoir une clarification sur les méthodes d'écrêtement qui concernent 8 collèges du département. Nous notons positivement que cela concerne 4 établissements de moins que l'an dernier, mais nous notons aussi que les montants écrêtés restent à un niveau élevé et même en légère augmentation au niveau départemental. Pire, certains collèges subissent un écrêtement de leur budget pour la deuxième année consécutive, avec des montants en augmentation dans les collèges Truffaut d'Asnières, les Bruyères à Courbevoie, Haut Mesnil à Montrouge et Bergson à Garches. Dans ce dernier, l'écrêtement de près de 44 000€ représente pas loin de la moitié de sa dotation.

La subvention dérogatoire de 25 000€ pour les collégiens de l'Ecole européenne est maintenue en 2024. Au regard du faible nombre d'élèves (moins de 100), cette subvention interroge et parait en décalage avec le montant alloué aux élèves scolarisés dans les autres collèges du département.

Enfin, les documents préparatoires ont été envoyés mercredi et la convocation avec l'ordre du jour jeudi après-midi. De plus, figure à l'ordre du jour le vote du procès verbal du dernier CDEN que nous n'avons pas reçu. La FSU demande une nouvelle fois que les documents soient envoyés au moins 8 jours en amont des instances, afin de pouvoir préparer correctement ces réunions mais aussi de ne pas désorganiser les établissements dans lesquels nous enseignons.